

*Directrice adjointe par intérim
et présidente du conseil d'orientation :*
Dr Marilyn Lackmy

Baie-Mahaut, le 28 octobre 2022

Présidente adjointe du conseil d'orientation :
Dr Corinne Sainte-Luce

Affaire suivie par :
Sandra Cayet
Coordinatrice

Tél : 0590 53 27 00
Mail : sandra.cayet@eregin.fr

Monsieur le Directeur général de l'ARS,

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissements de santé,
les Chefs d'établissements médico-sociaux,

Mesdames et Messieurs
les Directeurs de structures de recherche et
d'enseignement supérieur

Madame, Monsieur,

Objet : appel à candidature pour la mission de directeur de l'espace de réflexion éthique de Guadeloupe et des Iles du Nord

Mesdames, Messieurs,

L'espace de réflexion éthique de Guadeloupe et des Iles du Nord (EREGIN) a été créé par convention constitutive en date du 22 janvier 2015, selon l'arrêté ministériel du 4 janvier 2012, relatif à la constitution, composition et au fonctionnement des espaces de réflexion éthique régionaux et interrégionaux. A ce jour, le poste de directeur et de directeur adjoint est à pourvoir.

L'EREGIN a pour mission de susciter et de coordonner les initiatives en matière d'éthique dans les domaines des sciences de la vie et de la santé. Il soutient et favorise le développement de la formation et de la recherche en éthique. C'est aussi un lieu de documentation et de ressources qui facilite les échanges interdisciplinaires dans le but d'informer et de sensibiliser à la réflexion éthique dans les pratiques professionnelles. En ce sens, il s'est constitué en lieu de veille et d'observation au regard des pratiques éthiques. Il organise également des débats publics pour promouvoir la réflexion éthique auprès des usagers et de l'ensemble de la société. L'EREGIN promeut à travers ses missions le partage des connaissances en garantissant la transparence et la neutralité de la réflexion éthique.

Tous les espaces de réflexion éthique régionaux fonctionnent selon deux instances : le bureau (composé des parties signataires de la convention constitutive) et le conseil d'orientation (composé de professionnels du soin, du médico-social et de la recherche, et de professionnels autres concernés et sensibilisés par les questions d'ordre éthique).

Le directeur de l'espace de réflexion éthique définit en concertation avec le bureau, sur proposition du conseil d'orientation, les activités de l'EREGIN conformément à l'arrêté ministériel de janvier 2012. Pour ce faire, il s'appuie sur les compétences d'un coordinateur. Il assure également la gestion administrative de la structure. En lien avec les autorités et structures concernées, il suit la gestion financière de l'EREGIN qui perçoit annuellement des fonds de mission d'intérêt général (MIG) accordés par l'agence de santé de Guadeloupe, Saint-Martin et St Barthélemy (ARS).

Conformément à l'arrêté ministériel du 4 janvier 2012, la fonction de directeur n'est pas rémunérée. Elle requiert une disponibilité de deux demi-journées hebdomadaires minimum. Cf. fiche de poste jointe. La durée du mandat du directeur est de trois ans, renouvelable deux fois.

Les candidatures sont à adresser à l'attention du président de l'université des Antilles et à l'attention du directeur général du centre hospitalo-universitaire de Guadeloupe.

Les dossiers de candidature, constitués d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, sont à transmettre au plus tard le 15 février 2022, par mail à : contact@eregin.fr.

Le poste est à pourvoir à partir du 1^{er} mars 2023.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Monsieur Eric GUYADER
Directeur général
du centre hospitalo-universitaire

Monsieur Michel GEOFFROY
Président de l'université des Antilles

